

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	63 (1934)
Heft:	15
Rubrik:	Les règles d'intérêt à l'école primaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les règles d'intérêt à l'école primaire.

J'ai lu avec intérêt les deux articles parus à ce sujet dans les bulletins du 1^{er} février et du 1^{er} juillet.

Puisque du choc des idées jaillit souvent la lumière, je me permets d'exposer ici une autre façon de procéder.

Je ne conteste pas qu'il soit possible d'employer les formules à l'école primaire. Toutefois, je n'en suis pas partisan pour les raisons suivantes :

1. De toutes les formules patiemment élaborées jadis à l'Ecole normale, bien peu ont survécu dans notre mémoire, c'est pourquoi il est prudent de conserver son livre d'algèbre.

2. Nos élèves primaires ont mille peines à identifier les nombres concrets d'un problème. Quel nez ne doivent-ils pas faire en présence d'une suite de lettres conventionnelles surmontées souvent d'un coefficient rébarbatif.

3. Le calcul s'adresse moins à la mémoire qu'au jugement et au raisonnement.

4. Les filles en général et les élèves peu doués ne comprennent que difficilement l'élaboration, l'emploi des formules.

5. Les règles d'intérêt n'étant qu'un jeu, il me semble qu'employer des formules c'est chercher midi à quatorze heures.

Voici un procédé qui s'applique sans distinction au calcul oral et au calcul écrit. Il est fort simple puisqu'il repose sur l'intuition et la connaissance des quatre opérations des nombres entiers et décimaux.

Recherche de l'intérêt annuel

La démonstration se dégage d'un problème très simple.

Soit : Quel est l'intérêt annuel de 300 fr. à 4 % ?

Illustrons le problème.

100
4 fr.

100
4 fr.

100
4 fr.

 Pour chaque billet de 100 fr., le banquier me donne ou me demande 4 fr.

Je reçois 3 fois 4 fr. = 12 fr. (solution orale)

ou 4 fr. × 3 = 12 fr. (solution écrite)

Observation : J'effectue une simple multiplication 4×3 ; 4 est le taux; 3 représente les centaines du capital.

Règle générale : Intérêt annuel =

taux × centaines du capital

Application au problème 1 p. 58.

Intérêt annuel : 4 fr. × 8,4 = 33,6 fr.

4,25 fr. × 8,4 = 35,7 fr.

5 fr. × 8,4 = 42 fr.

Remarque : L'intérêt pour 2, 3, 4 ans est le double, le triple, le quadruple; pour 6 mois, 3 mois, 7 mois, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{7}{12}$.

Recherche du taux

A quel taux sont placés 400 fr. rapportant annuellement 12 fr.

100
4 billets de 100 fr. rapportent 12 fr.

100
1 billet de 100 fr. rapporte $\frac{1}{4}$ de 12 fr.

= 3 fr. (solution orale) ou 12 fr. : 4 = 3 fr. (solution écrite).

Observation : J'effectue une division de partage 12 : 4 ; 12 étant l'intérêt annuel et 4 les centaines du capital.

Règle générale :

Taux = intérêt annuel : centaines du capital.

Application au problème 1, p. 61.

$$\begin{aligned} \text{Taux} &= 29,2 \text{ fr.} : 7,3 = 4 \% \\ &\quad 59,1 \text{ fr.} : 11,82 = 5 \% \\ &\quad 393,3 \text{ fr.} : 87,4 = 4 \frac{1}{2} \% \end{aligned}$$

Remarque : Si l'intérêt annuel n'est pas connu, la division indiquée devient impossible, d'où nécessité de le calculer au préalable. Exemple : N° 3 p. 61.

$$\text{Intérêt annuel} = 42,7 \text{ fr.} : 2 = 21,35 \text{ fr.}$$

$$\text{Taux} = 21,35 \text{ fr.} : 6,1 = 3 \frac{1}{2} \%$$

Recherche du capital.

Quel est le capital qui rapporte annuellement 20 fr. à 4 % ?

$$20 \text{ fr.} = \boxed{100} + \boxed{100} + \boxed{100} + \boxed{100} + \boxed{100}$$
$$20 \text{ fr.} = 4 \text{ fr.} + 4 \text{ fr.} + 4 \text{ fr.} + 4 \text{ fr.} + 4 \text{ fr.}$$

Le capital est de 100 fr. pour 4 fr. d'intérêt donc $\boxed{100} (20 : 4) = 500 \text{ fr.}$

Observation : J'effectue une division de mesurage 100 fr. (20 : 4) ; 20 étant l'intérêt annuel et 4 le taux.

Règle générale.

Capital = 100 fr. (intérêt annuel : taux) soit autant de 100 fr. qu'il y a de fois le taux dans l'intérêt annuel.

Application au problème 1 p. 63.

$$\text{Capital} : 100 \text{ fr.} (2,55 : 3) = 85 \text{ fr.}$$

$$100 \text{ fr.} (12,15 : 5) = 2430 \text{ fr.}$$

Remarque : La division de mesurage ne peut s'effectuer sans la connaissance de l'intérêt annuel, qu'il faut chercher au préalable. Exemple, N° 5 p. 63.

$$\text{Intérêt annuel} : \frac{10 \text{ fr.} 80 \times 3}{2} = 16,2 \text{ fr.}$$

$$\text{Capital} : 100 \text{ fr.} (16,2 : 3,6) = 450 \text{ fr.}$$

Recherche du temps

En quel temps 300 fr. rapportent-ils 21 fr. à 3 1/2 % ?

L'intérêt annuel est de 3,5 fr. $\times 3 = 10,5 \text{ fr.}$

21 fr. représentent $(10,5 \text{ fr.}) + (10,5 \text{ fr.})$

Le temps est de $(1 \text{ an}) + (1 \text{ an}) = 2 \text{ ans.}$

Observation : J'effectue une division de mesurage 1 an $(21 : 10,5) = 2 \text{ ans.}$ 21 étant l'intérêt donné et 10,5 l'intérêt annuel.

Règle générale :

Temps = 1 an (intérêt donné : intérêt annuel)

Application au problème 1 p. 65.

$$\text{Temps} = 1 \text{ an} (182 : 26) = 7 \text{ ans.}$$

$$1 \text{ an} (280 : 35) = 8 \text{ ans.}$$

$$1 \text{ an} (185 : 37) = 5 \text{ ans.}$$

Remarques : Chercher l'intérêt donné par une soustraction, s'il est joint au capital ; calculer aussi l'intérêt annuel avant d'appliquer la règle.

1 an peut s'écrire 12 mois ou 360 jours. Exemple N° 1 p. 66.

Intérêt donné = 1049,1 fr. — 1040 fr. = 9,1 fr.

Intérêt annuel = 3,5 fr. \times 10,4 = 36,4 fr.

Temps = 1 an (9,1 : 36,4) = $\frac{91}{364}$ d'année ou $\frac{1}{4}$ d'année ou 3 mois.

Par analogie, on obtient les règles suivantes pour l'escompte

1. Escompte annuel = taux \times centaines de la somme non escomptée ou de la valeur nominale.
2. Taux = escompte annuel : centaines de la somme non escomptée ou de la valeur nominale.
3. Valeur nominale ou somme non escomptée = 100 fr. (escompte annuel : taux).
4. Temps = 1 an (escompte connu : escompte annuel).

Ces règles, trouvées facilement par les élèves, ont l'avantage de conduire rapidement au but et d'attirer immédiatement leur attention sur les particularités que présentent certains problèmes. Cette méthode exclut les formules et même la lettre x qui fait dire tant de bêtises aux étourdis.

Avec quelques particularités de raisonnement, elle peut toujours servir pour effectuer une solution orale.

Ce procédé me donne pleine satisfaction et je n'hésite pas à le recommander aux collègues qui chercheraient une voie courte et pratique pour atteindre le but.

ED. MONNARD.

Communications du Dépôt Central du Matériel scolaire, section A.

1. Les six mille premiers exemplaires du livre de lecture du cours supérieur ont été demandés si rapidement que toutes les demandes n'ont pu être satisfaites de suite. Le septième mille est maintenant à la reliure.

Que les membres du Corps enseignant qui ont dû attendre veuillent bien excuser ce retard indépendant de notre volonté !

2. Les brochures d'histoire pour cours complémentaires « Le XIX^e siècle », par M. Gaston Castella, sont en vente au prix de 25 cent. l'ex.

3. Par suite de retard imprévu dans la confection des clichés, le manuel de culture nationale (Histoire, géographie et instruction civique) cours supérieur, ne sortira qu'au 15 décembre 1934.

4. Le Dépôt fera confectionner encore quelques boîtes de modèles de dessin pour les cours complémentaires. Les maîtres qui en désireraient sont priés de nous le faire savoir jusqu'au 10 décembre.

5. Les nouvelles enveloppes officielles, grand format, avec adresses imprimées, sont en vente au prix de 4 cent. la pièce. Le petit format est supprimé.

Is. VERDON, GÉRANT.

PRO JUVENTUTE

Le Conseil de la fondation Pro Juventute a tenu sa séance d'automne à Zurich, sous la présidence de M. Hæberlin, ancien conseiller fédéral. Il a pris connaissance avec grand plaisir de la décision prise par plusieurs cantons de confier aux organes locaux de Pro Juventute la répartition des secours fédéraux aux veuves et aux orphelins. Il a également pris note avec satisfaction des efforts entrepris pour lutter contre l'exploitation de la charité privée, qui ont conduit la Société suisse d'Utilité publique à créer un office central spécial. Grâce au concours très efficace d'autres institutions, les envois en séjour de vacances d'enfants suisses de l'étranger ont été